CONDITIONS GENERALES ESSENTIA DESIGN (version 19.09.2019)

Article 1 – Application des conditions générales et particulières

1.1. Les présentes conditions générales (ci-après les « Conditions Générales »)sont applicables aux relations contractuelles entre le Client et la s.p.r.l. Essentia Design (ci-après conjointement dénommés « les Parties » ou individuellement « le Client » ou « Essentia Design ») et prévalent sur les éventuelles conditions d'achat du client. L'application des conditions générales et/ou particulières du Client ou de toute autre clause émanant du Client est exclue, même si celles-ci sont de date ultérieure. Le Client renonce dès lors à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment de ses propres conditions générales et/ou particulières, même si ces dernières prévoient qu'elles s'appliquent de façon exclusive.

Sauf stipulation contraire, toutes les offres, interventions et exécutions de Essentia Design sont soumises aux présentes conditions générales. Celles-ci sont réputées acceptées par le Client dès la passation de sa commande, sans aucune restriction ni aucune réserve.

Toute dérogation aux présentes conditions générales doit, pour être valable, avoir été préalablement et expressément approuvée par écrit par Essentia Design.

1.2. Les présentes conditions générales peuvent être consultées à tout moment en cliquant sur le lien « Conditions Générales » sur la page d'accueil du site internet de Essentia Design :

 $\underline{https://www.essentiadesign.be/legal/EssentiaDesignConditionsGenerales19092019.pdf}$

Toute commande passée par un Client auprès de Essentia Design impliquera l'accord définitif et irrévocable du Client sur l'ensemble des conditions générales arrêtées ciaprès.

Article 2 - Définitions

- **2.1.** Client : la personne physique ou morale, identifiée sur le bon de commande comme étant le client.
- **2.2.** Contrat : les Conditions Générales et particulières de la s.p.r.l. Essentia Design étant entendu que les conditions particulières sont constituées par l'offre et par l'acceptation de celle-ci.

Article 3 – Objet et validité

- 3.1. Le présent Contrat, constitué des présentes Conditions Générales et des Conditions Particulières, a pour objet la prestation de tous services couvert par l'objet social de Essentia Design, à savoir, principalement et selon la demande du Client, le développement (conception, création, programmation, customisation, mise à jour, maintenance, etc.) sur mesure de sites et pages web et de ses le développement (conception, élaboration, applications, programmation, mise à jour, maintenance, conseil, location, etc.) de logiciels ou d'applications logicielles, les services de communication tous médias (études, conseils, publicité, marketing, design de communication visuelle, création et conception d'identité visuelle, référencement, positionnement de marque, arts graphiques, etc.), la consultance et l'accompagnement de projet (stratégie digitale, expertise technique, conseil et coaching, analyse et modélisation, gestion de projet, etc.), l'hébergement de sites web, la location de serveurs web et le stockage électronique de données informatiques.
- **3.2.** Les présentes Conditions Générales et les Conditions Particulières qui l'accompagnent constituent une simple offre de contracter de la part de Essentia Design et ne pourront valablement l'engager qu'après avoir été signées ou contresignées par le Client.

Article 4 – Acceptation de l'offre et conclusion du Contrat

- **4.1.** L'acceptation de l'offre par le Client se fera exclusivement par l'envoi à Essentia Design d'un exemplaire de l'offre et des conditions générales, par courrier ou e-mail, comportant la signature du Client, accompagné de la mention « pour accord ». Pour tous services proposées en ligne, les conditions générales seront présumées lues et acceptées lors de la première utilisation du service.
- **4.2.** L'acceptation de l'offre entraîne en tous cas l'acceptation sans réserve des conditions générales de Essentia Design.
- Article 5 Annulation de la commande et rupture anticipée du contrat Toute annulation complète ou partielle d'une offre acceptée, ou toute modification y assimilée, se fera exclusivement par écrit. En cas de résiliation par le Client avant tout début d'exécution du contrat, le client sera redevable de 40 % du prix de la commande. En cas de résiliation par le Client en cours d'exécution du contrat, le Client sera redevable du prix de la commande à due proportion de sa réalisation, sans que ce montant ne puisse être inférieur à 50 % du prix de la commande tel que convenu par les parties, ceci sans préjudice du droit de Essentia Design de réclamer tous dommages et intérêts.

Article 6 - Début d'exécution des prestations

Sauf mention contraire, le démarrage effectif des prestations ou l'exécution d'une commande n'intervient qu'après réception du bon de commande ou contrat signé ou contresigné par le Client, ainsi que le paiement intégral de la facture d'acompte.

Article 7 – Délais d'exécution

- **7.1.** Les délais d'exécution sont mentionnés à titre indicatif. Un retard d'exécution ne peut en aucun cas donner lieu à l'annulation d'une commande. De manière générale, et si des délais de rigueur ont été fixés par les parties, Essentia Design ne pourra être tenue responsable du retard imputable au Client et notamment un retard dû à une modification de la commande par le Client, à un retard dans la transmission des éléments (contenu, traductions, images, précisions fonctionnelles, etc.) nécessaires, à la réalisation de tâches (essais, validation, etc.) incombant au Client ou à un défaut de paiement des factures échues. Si des livraisons échelonnées ont été prévues par les patries, chacune d'elle doit être considérée comme constituant un contrat distinct de telle sorte que les événements qui affectent une livraison restent sans effet sur une livraison ultérieure.
- **7.2.** Essentia Design ne peut pas être tenue responsable de tout retard, inexécution ou dommages dus à des cas de force majeure, des cas fortuits, des retards de fourniture de contenus ou des changements de version de logiciels.

7.3. Article 8 - Lieu d'exécution des prestations

Sauf stipulation contraire, les prestations sont en principe effectuées dans les locaux de Essentia Design.

En cas d'exécution des prestations chez le Client, ce dernier veillera à mettre à disposition de Essentia Design l'environnement et les infrastructures utiles et nécessaires à l'exécution des prestations commandées. D'éventuels frais de déplacement pourront être facturés.

Article 9 - Sous-traitance

Essentia Design pourra sous-traiter tout ou partie des prestations objet du Contrat sachant qu'elle reste responsable de la bonne exécution des prestations vis- à-vis du Client

Article 10 – Prestations complémentaires, modifications de commande, frais accessoires

10.1. Les développements sont réalisés sur base des spécifications et précisions détaillées dans l'offre, le cas échéant complétées au cours d'une phase d'analyse avec le Client et expressément confirmées par celui-ci. Les prestations complémentaires souhaitées et confirmées par le Client feront l'objet d'une facturation distincte aux tarifs en vigueur.

- **10.2.** Tout dépassement du cadre fonctionnel de l'offre initiale par le Client ou modification de la commande originale de quelque manière que ce soit par le Client, donnant lieu à des prestations supplémentaires nécessaires, sera soumis à l'évaluation préalable de Essentia Design et à l'accord préalable du Client. Les prestations supplémentaires ainsi sollicitées seront facturées aux tarifs en vigueur et auxquels le Client sera présumé avoir donné son accord.
- **10.3.** Le Client reconnaît et accepte que toute demande supplémentaire en cours de projet peut avoir une influence sur le respect des délais d'exécution initialement convenus et peut rallonger les dits délais.

Article 11 – Responsabilité du Client

- 11.1. Le Client a commandé librement, sous sa seule responsabilité, l'exécution par Essentia Design des services souhaités, en fonction de ses propres besoins d'utilisation et de l'usage qu'il en escompte. Il les a déterminés, en considération des impératifs qui lui sont propres, sans aucune intervention de Essentia Design qu'il exonère de toute responsabilité en matière de conseil sur le choix des services. Il reconnaît avoir pris connaissance de toutes spécifications techniques et s'être entouré de tous conseils nécessaires et utiles préalablement à la commande des services et reconnaît que les caractéristiques techniques et fonctionnelles des services répondent à ses besoins actuels, et à ceux qu'il peut raisonnablement prévoir rencontrer pendant la durée du présent Contrat.
- Le Client déclare avoir une connaissance suffisante de la signification des termes techniques contenus dans l'offre ou le Contrat.
- **11.2.** Toutes les informations contenues dans les conceptions, notamment sites et pages web ou services en ligne, réalisées par Essentia Design relèvent de la seule responsabilité du Client. Le Client reconnaît et assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus

textuels, iconographiques, figurant dans la réalisation livrée par Essentia Design. Cette dernière ne peut pas être tenue responsable juridiquement des contenus transmis par le Client. Le Client reconnaît s'être entièrement renseigné et conseillé concernant les lois du copyright et de la propriété intellectuelle, et les sanctions pouvant être encourues au titre de leur violation.

Essentia Design ne peut nullement être tenu responsable des fautes d'orthographe, des erreurs linguistiques et grammaticales non indiquées. Tout texte fourni par le Client doit être préalablement relu et corrigé par le Client, aucune modification ou faute d'orthographe ne seront corrigés par Essentia Design.

Les modifications transmises oralement, notamment par téléphone, ne seront pas exécutées sans confirmation préalable par écrit aux risques et périls du Client.

En cas de plainte d'un tiers, Essentia Design se réserve le droit de supprimer purement et simplement l'accès et/ou de stopper la diffusion de tout contenu susceptible de porter atteinte aux droits du plaignant, sans recours possible du Client.

Le Client garantit que les textes, illustrations, et plus généralement tout document qu'il remet à Essentia Design ne porte atteinte aux droits d'aucun tiers et que, le cas échéant, le Client a obtenu de la part des dits tiers toutes les autorisations nécessaires en vue de leur utilisation et/ou de leur exploitation. Le Client sera seul responsable à l'égard des tiers en cas de non-respect de cette obligation et garantit Essentia Design à l'égard des tiers en cas de dommages occasionnés à des tiers résultant de la violation de cette obligation.

En tout état de cause, le Client garantira Essentia Design contre tout recours qui serait exercé par un tiers en raison de l'utilisation des sites et pages web créés par Essentia Design ou de la diffusion ou de la publication de contenus illicites ou préjudiciables sur ceux-ci. Ainsi, le Client s'engage à prendre en charge toute procédure et à se substituer en garantie en cas de procès intenté en raison d'un contenu jugé illicite ou attentatoire aux droits des tiers, tant pour les éventuelles indemnités que pour les frais de procédure (y compris les honoraires des avocats) et dépens.

- **11.4.** Le Client préservera Essentia Design de toute plainte, action en justice ou poursuite engagée à l'encontre de Essentia Design pour autant que cette plainte, action en justice, ou poursuite résulte de façon directe ou indirecte d'une négligence ou d'une fraude du Client.
- **11.5.** Le Client qui dispose d'un compte utilisateur donnant accès en ligne à un espace sécurisé pour l'administration ou l'édition du contenu de son site ou de sa page web, accepte la responsabilité entière et inconditionnelle pour toutes opérations quelles qu'elles soient effectuées sous ce compte utilisateur.

- **11.6.** Le Client est responsable de la confidentialité de ses comptes, noms d'utilisateur et mots de passe, de l'accès à son système informatique, ainsi que des actes et négligences de toute partie utilisant un compte du Client. Si le Client constate ou suspecte un abus, quel qu'il soit, des informations relatives à son compte, il devra modifier immédiatement ses mots de passe ou en informer Essentia Design.
- **11.7.** Le Client reconnaît et admet la nature variable, voire intermittente, de la technologie internet et les conséquences et aléas que celle-ci peut occasionner, notamment, dans le cadre de l'exécution des prestations, à la décharge de toute responsabilité dans le chef de Essentia Design.

Article 12 – Responsabilité de Essentia Design

- **12.1.** Sauf stipulation contraire expresse, Essentia Design n'est tenu qu'à une obligation de moyen; Essentia Design ne contracte dès lors aucune obligation de garantie, mais s'engage à déployer raisonnablement tous les efforts nécessaires pour satisfaire la demande du Client.
- **12.2.** La responsabilité de Essentia Design à l'égard du Client ou des tiers se limite strictement aux services fournis par Essentia Design par ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat.
- **12.3.** Essentia Design ne pourra en aucun cas être tenu responsable des défauts ou dommages causés directement ou indirectement par la faute ou négligence du Client lui-même ou d'une personne agissant pour son compte et/ou en son nom ni d'un tiers
- **12.4.** Essentia Design n'assume aucune responsabilité pour les retards, malfaçons ou autres défaillances résultant d'une cause étrangère ou d'évènements, même prévisibles, échappant à son propre contrôle (exemples, sans que cette liste ne soit limitative : pannes électriques, défaillance du réseau de télécommunications, maladie, incident de service, ou encore défaillances d'un des sous-traitants ou d'un autre prestataire, etc.).
- 12.5. Sauf en cas de dol ou de faute lourde dans son chef, Essentia Design ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages directs subis par le Client, tels que le manque à gagner, la diminution du chiffre d'affaires ou toute autre augmentation des frais généraux, la perte de revenu ou d'opportunités subis par le Client ou par un tiers par ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat, ou encore la perte ou la dégradation d'originaux ou de données. Le Client s'engage à ce titre notamment à conserver l'intégralité des originaux de toutes les ressources mises à disposition de Essentia Design.
- 12.6. Sauf stipulation contraire, Essentia Design est exonéré de toute responsabilité contractuelle, extracontractuelle ou autre du chef de pertes, détériorations de tous ordres, défauts, défaillances ou non-conformité à une application donnée de tout ou partie du logiciel concédé ou des services fournis qu'ils soient dus à la conception, à la réalisation, aux conseils et support, aux matériaux du logiciel concédé, à l'hébergement ou à toute autre cause.
- 12.7. Essentia Design n'est en aucun cas responsable des dégâts encourus par le Client à la suite d'une modification du site apportée par le Client ou un utilisateur internet ou n'importe qui en dehors du personnel de Essentia Design. Toute intervention de Essentia Design nécessaire suite à une telle modification du site sera facturée au tarif horaire en vigueur.
- 12.8. En cas de force majeure et, plus généralement, dans toutes les circonstances qui empêchent, réduisent ou retardent l'exécution du travail par Essentia Design, ou qui causent une aggravation excessive des engagements pris par ce dernier, Essentia Design est déchargé de toute responsabilité, il peut réduire les engagements, rompre la convention ou en annuler l'exécution sans qu'il ne soit tenu de payer une quelconque indemnisation. De telles circonstances sont entre autres : guerre, guerre civile, mobilisation, troubles, grève, lock- out, tant dans le chef Essentia Design que de ses co-prestataires ou sous-traitants, rupture de machines, bug ou virus informatiques, incendie, dégâts des eaux, interruption des moyens de transport, difficultés d'approvisionnement des matières premières, matériaux et énergie ainsi que des restrictions ou des dispositions d'interdiction imposées par la législation ou les autorités.
- **12.9.** Essentia Design n'agit qu'en tant que conseiller et prestataire technique, et ne peut nullement être tenu pour responsable si la commercialisation, le développement ou la croissance de l'activité n'atteint pas les résultats espérés par le client.
- 12.10. Essentia Design ne sera tenu à aucune indemnisation pour quelque cause que ce soit sauf si le Client apporte la preuve d'une faute caractérisée dans le chef de Essentia Design. Au cas où Essentia Design aurait reconnu formellement le bienfondé d'une demande d'indemnisation et reconnu la preuve d'une telle faute, les parties conviennent que la responsabilité de Essentia Design est, en toute hypothèse, limitée au montant de la commande, sans que ce montant ne puisse être supérieur à 1.500,00 Euros et sans que ce montant n'excède la réparation du préjudice réellement subi par le Client.

Article 13 – Services d'hébergement de sites web ou de serveurs virtuels dédiés

13.1. En cas d'hébergement par un tiers du site web du Client, Essentia Design s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services d'hébergement qu'elle propose et, à ce titre, ne souscrit qu'à une obligation de moyen. Le Client reconnaît et admet qu'il est techniquement impossible de fournir un service sans défaut et interruption, étant donné que Essentia Design n'est en aucun cas tenu de garantir de continuité du service, notamment en raison de maintenance, de réparation, de reconfiguration ou de mise à jour des logiciels ou de tous autres actes techniques nécessaires au fonctionnement des logiciels, de bugs, de piratages ou de tous autres actes malveillants, ainsi qu'en raison de toutes circonstances indépendantes de la volonté de Essentia Design.

En outre, la responsabilité de Essentia Design ne saurait être engagée si le serveur de son fournisseur était indisponible pour des raisons de force majeure, incluant notamment la défaillance de longue durée du réseau public ou privé de distribution

d'électricité, la défaillance du réseau public ou privé des télécommunications, la perte de connectivité internet dues aux opérateurs publics et privés dont dépend le fournisseur.

- **13.2.** Essentia Design ne peut en aucun cas être tenu responsable des conséquences et, en particulier, des dommages, quels qu'ils soient, pouvant résulter du fait que la sécurité, la confidentialité et/ou l'intégrité des données et des transactions du Client aura été compromise, suite à la violation par quiconque du système de sécurisation. En cette hypothèse, le Client sera seul responsable vis-à-vis des tiers, des risques liés à l'utilisation et à l'accès à son site web ou de son serveur virtuel dédié.
- 13.3. Essentia Design ne peut en aucun cas être tenu responsable des éventuels dommages directs ou indirects subis par le Client ou par tout tiers quelconque, tels que notamment préjudice commercial, pertes d'exploitation, perte de clientèle, perte de commande, pertes de données, perte d'image de marque, ou tous autres dommages quelconques qui seraient causés par le mauvais fonctionnement de l'hébergement du site ou du serveur virtuel du Client ou d'un service complémentaire de type email. En particulier, la responsabilité de Essentia Design ne pourra en aucun cas être engagée en cas de dysfonctionnement du réseau internet ni d'une interruption temporaire des services de ses fournisseurs.
- **13.4.** En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts auquel Essentia Design pourrait être tenu est limité au montant annuel du contrat d'hébergement conclu
- **13.5.** Sauf stipulation contraire, les loyers sont facturés anticipativement pour le montant annuel. Le montant des loyers est indiqué aux Conditions Particulières. Les loyers pourront faire l'objet d'une indexation pendant toute la durée du contrat d'hébergement.

Les loyers sont payés terme à échoir selon la périodicité indiquée dans les Conditions Particulières le premier jour de la période retenue. Les loyers sont portables et non quérables

Les loyers peuvent être payés par prélèvement automatique, sur un compte bancaire désigné par le Client.

- Le Client reconnaît que son obligation de payer les loyers est absolue et inconditionnelle. Le Client renonce expressément à tous droits de rétentions, réduction, réclamation et/ou compensation des loyers dues qu'il pourrait opposer à Essentia Design pour quelque cause que ce soit.
- **13.6.** Essentia Design se réserve le droit de suspendre le service, et notamment l'accès au site web, en cas de non-paiement, total ou partiel, par le Client dans les 10 jours après l'échéance de la facture. La suspension du service n'entraîne pas la suspension ni n'emporte novation des obligations du Client envers Essentia Design.
- **13.7.** Sauf stipulation contraire, tous les contrats d'hébergements périodiques sont renouvelables tacitement aux mêmes conditions pour une durée d'un an à leur échéance, sauf résiliation écrite par l'une ou l'autre partie au moins deux (2) mois avant l'échéance.
- **13.8.** Utilisation abusive de l'infrastructure appartenant à et mise à disposition par Essentia Design :
- Tout site web ayant pour objet la promotion d'activités illégales ou contraires à l'ordre public de quelque nature qu'elles soient ou contenant des logiciels ou applications susceptibles d'entraîner des dégradations aux serveurs de Essentia Design ou à tout autre serveur sur le réseau internet est strictement prohibé. Les liens vers de tels sites web sont également interdits. En cas de contravention, Essentia Design se réserve le droit de suspendre le service, et notamment l'accès au site web du Client, sans préjudice du droit de réclamer au Client tous dommages et intérêts que de droit
- L'envoi massif d'emails transitant par les serveurs de Essentia Design est également interdit. Les serveurs de Essentia Design ne peuvent en aucun cas être la source, l'intermédiaire ni la destination d'opérations d'envoi d'emails non sollicités (spams).
- Essentia Design se réserve le droit de désactiver immédiatement, et sans préavis, tout compte client ayant servi à des activités de spam ou à la promotion d'activités illégales, sans obligation de remboursement de l'abonnement en cours qui restera acquis à Essentia Design.

Article 15 - Propriété intellectuelle - référencement

15.1. Sauf stipulation écrite contraire et sous réserve des droits qui ont été cédés ou concédés par Essentia Design au Client en vertu d'une disposition contractuelle expresse particulière, Essentia Design reste titulaire de l'intégralité des droits patrimoniaux relatifs aux créations intellectuelles (droit d'auteur, droits voisins, droit des dessins et modèles, droits sur les bases de données, etc.), visées, notamment, par la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur et aux droits voisins et par la loi du 30 juin 1994 concernant la protection juridique des programmes d'ordinateur, afférents aux créations et au matériel qui ont été réalisés en exécution du Contrat. Est également visé le matériel de conception préparatoire tels les projets, esquisses, croquis, etc.

Essentia Design accorde toutefois au Client l'autorisation d'utiliser et d'exploiter les créations adressées à ce dernier conformément à leur destination, dans le strict respect des limites et aux conditions, notamment financières, précisées dans l'offre, le bon de commande, la facture ou tout autre document contractuel établi entre les parties. Cette autorisation ne comporte cependant aucune cession de droits et ne s'étend qu'aux actes d'exploitation nécessaires à l'utilisation normale des créations par le Client (exploitation primaire), à l'exclusion de toute autre forme d'exploitation dérivée adaptation, merchandising, etc.). En cas de doute quant à la portée de l'autorisation et à défaut de toute précision à cet égard, la destination du matériel livré au Client est réputée correspondre strictement à la première utilisation qu'il en fait. Ceci ne vaut que pour le matériel définitif livré au Client par Essentia Design ; les projets, croquis, et autres travaux préparatoires ne peuvent être exploités sans l'accord écrit et préalable de Essentia Design qui en conserve la propriété et peut en exiger la restitution à tout moment.

L'autorisation d'exploitation consentie par Essentia Design au profit du Client conformément à ce qui précède est liée au respect par ce dernier de toutes les obligations qui lui incombent, dont le règlement intégral des sommes dues à Essentia Design.

- 15.2. Sauf stipulation contraire expresse, Essentia Design conserve la pleine et entière propriété de tous travaux réalisés, en ce compris projets, esquisses, maquettes, lay-out, diapositives, etc. Il ne peut en aucun cas être fait par le Client un nouvel original ni une copie, de quelque nature que ce soit, et par quelque moyen que ce soit (reprographie, photocopie, microfilm, procédé vidéo, manipulation électronique, digitale ou analogique), des documents ou fichiers livrés sauf autorisation écrite et préalable de Essentia Design. En conséquence, toute reproduction, publication, exposition et toute utilisation généralement quelconque des travaux et documents autres que celles précisées dans l'offre, le bon de commande, la facture ou tout autre document contractuel établi entre les parties, ne peut se faire qu'avec l'accord préalable et avec mention du nom Essentia Design.
- **15.3.** Essentia Design conserve la pleine et entière propriété du savoir-faire développé ou utilisé à l'occasion de l'exécution du Contrat et la liberté de l'utiliser à toute autre fin, telle notamment la réalisation d'autres sites web. A ces fins, Essentia Design pourra notamment réutiliser librement les éléments et les codes développés spécifiquement.
- **15.4.** Pour les logiciels écrits sur mesure ou les personnalisations de logiciels existants, il est octroyé au Client une licence complète, irrévocable, non cessible et non exclusive pour l'utilisation du logiciel. Il ne pourra en aucun cas transmettre l'application à de tierces personnes, fut-il ou non à des fins commerciales.
- **15.5.** Le Client s'engage à ne pas obtenir, ni reconstruire, ni tenter l'un ou l'autre, par quelque moyen ni pour quelque fin qu'il soit, tout ou partie des codes source, ceux-ci demeurant la propriété exclusive de Essentia Design. En cas de violation de la présente, le Client s'oblige à payer à Essentia Design une indemnité qui ne pourra être inférieure à 3 fois le prix total du développement, sans préjudice du droit pour Essentia Design de réclamer des dommages et intérêts supérieurs si le dommage subi devait s'avérer être plus important. Essentia Design sera toujours en droit de poursuivre la réparation intégrale de son dommage, rien réservé ni excepté.
- **15.6.** En cas de cession par Essentia Design des droits d'utilisation, de reproduction ou des droits de propriété intellectuelle au Client ou tout autre tiers, celle-ci ne sera effective qu'après paiement intégral du prix convenu.
- **15.7.** Le Client est informé que pour des éléments tiers, comme ceux provenant de banques d'images ou de l'utilisation de bibliothèques externes (« third-party libraries ») dans les sites et logiciels, seuls les droits accordés par les titulaires de ces éléments pourront être rétrocédés. Pour les images libres de droits, par exemple, seul le droit d'utilisation seracédé.
- **15.8.** En cas de cession des droits de propriété sur les produits et travaux réalisés dans le cadre de l'exécution du Contrat, Essentia Design conserve néanmoins un droit d'utilisation sur les concepts architecturaux et méthodes qu'il a développés pour l'exécution du Contrat, et ce pour d'autres finalités. Essentia Design conserve également un droit d'utilisation des portions de code sources et modules développés pour l'exécution du Contrat, et ce également pour d'autres finalités.
- **15.9.** Sauf stipulation contraire, le Client autorise Essentia Design à mentionner le nom et à reproduire les marques et/ou signes distinctifs du Client sur ses propres supports de communication et à se prévaloir des prestations qui ont été réalisées dans le cadre contractuel, et ce, aux seules fins de référencement (portfolio).

Article 16 – Travaux d'impression – livraisons

Sauf stipulation contraire, toute livraison de travaux ou autres a lieu à l'adresse du siège social de Essentia Design. Tous travaux, notamment graphiques, ainsi que tous objets destinés au Client, voyagent aux risques et périls et à la charge du Client.

Article 17 – Garantie des développements

Essentia Design garantit les développements gratuitement pendant 6 mois à dater de la mise en ligne du site web ou de la fourniture du logiciel.

La garantie ne porte que sur le bon fonctionnement des fonctionnalités existantes, et non sur les demandes d'amélioration, ni les modifications de contenu.

Les demandes d'intervention pour des problèmes liés à des facteurs externes, comme des web services externes (plateformes de paiement, plateformes de gestion immobilière, CRM, ...), des virus, des tentatives de piratage ou des problèmes de mail ne font pas partie de la garantie.

Article 18 – Assistance technique

Une assistance technique est à la disposition du Client par mail, via l'adresse support@webulous.be, du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00, et le vendredi de 9h00 à 16h00, heure belge (sauf jours fériés légaux). Le cas échéant, un support technique plus spécifique peut être proposé au client en fonction du service commandé.

Article 19 – Indexation des prix

Essentia Design se réserve le droit de procéder une fois par an, à la date d'anniversaire du Contrat, à l'indexation des tarifs, loyers et redevances, en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Article 20 – Débauchage

Pendant toute la durée du Contrat et pendant un délai de six mois suivant son terme, le Client s'interdit toute tentative d'embauche ou embauche, directe ou indirecte, des collaborateurs ou consultants de Essentia Design, sous peine de payer à Essentia Design une indemnité irréductible de EUR 30.000,00 EUR par collaborateur ou consultant concerné, sans préjudice du droit de Essentia Design de réclamer l'indemnisation d'un préjudice supérieur le cas échéant.

Article 21 – Facturation

- **21.1.** Toute facture émise par Essentia Design est payable dans les quinze (15) jours de sa date d'émission.
- **21.2.** Essentia Design se réserve le droit de facturer ultérieurement les services prestés qui n'auraient pas été repris dans l'ensemble des factures émises

précédemment.

- **21.3.** Toute contestation relative à une facture émise par Essentia Design doit lui être notifiée par lettre recommandée et ce dans les huit (8) jours calendrier qui suivent la réception de ladite facture.
- **21.4.** Tout document permettant de justifier la contestation du Client devra être joint. La contestation devra en outre mentionner 1) les motifs pour lesquelles la facture est contestée et 2) les prestations et montants contestés.
- **21.5.** L'acceptation par Essentia Design d'une réduction des montants facturés se fera exclusivement par un écrit signé par une personne capable de représenter et d'engager valablement la société. Dans cette hypothèse une note de crédit sera établie et le montant indûment facturé et déjà payé par le Client lui sera remboursé dans les meilleurs délais.
- **21.6.** Toute facture non contestée dans le délai et selon les formes prévus à l'article 21.4. des présentes, sera considérée comme irrévocablement acceptée.

Article 22 - Modalités de paiement

- **22.1.** Sauf stipulation contraire expressément prévue dans l'offre et acceptée par écrit par Essentia Design, le Client payera au moment de l'acceptation de l'offre telle que définie à l'article 4 des présentes, un acompte de 40 % de la valeur reprise sur l'offre. Tout acompte versé par le Client restera définitivement acquis à Essentia Design et ne pourra en aucun cas être réclamé par le Client en cas d'annulation de la commande ou de résiliation anticipée du contrat, comme stipulé à l'article 5 des présentes
- **22.2.** Les acomptes versés par le Client sont à valoir sur le prix de la commande. Ils constituent un commencement d'exécution du contrat et non des arrhes dont l'abandon autoriserait le Client à se dégager de ses obligations.
- **22.3.** Toute facture impayée à la date d'échéance produira, de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt moratoire tel défini en vertu de la Loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales sur tout montant dû à à partir de la date d'échéance de la facture, et ce nonobstant les éventuelles facilités de paiement concédées par Essentia Design au Client.
- 22.4. Tout retard de paiement de la part du Client donnera lieu, de plein droit
- et sans mise en demeure préalable, au paiement d'une indemnité forfaitaire à concurrence de $10\,\%$ du montant dû avec un minimum de $75\,\mathrm{Euros}.$
- 22.5. Essentia Design se réserve le droit d'exiger un paiement préalable.
- **22.6.** En cas de retard de paiement de la part du Client, Essentia Design se réserve le droit d'interrompre ou de suspendre ses prestations sans que cette interruption ne puisse donner lieu dans le chef du Client à une quelconque indemnité, à des dommages et intérêts ou à une résiliation du contrat.

Article 23 - Protection de la vie privée

Le Client reconnaît avoir pris connaissance et entièrement compris la Charte de protection de la vie privée élaborée par Essentia Design et accessible à l'adresse https://www.webulous.be/vie-privee.html.

Article 24 – Clause de confidentialité

24.1. Les informations fournies par le Client ne sont utilisées que dans le cadre de sa relation commerciale avec Essentia Design. Il s'engage à ne jamais divulguer aucune information confidentielle fournie par le Client avec des partenaires ou des tiers sans le consentement explicite préalable du Client, sauf en cas de litige sur demande expresse du juge ou à la demande d'une autorité administrative en vertu de la législation en vigueur.

Le Client peut à tout moment demander à consulter ces informations, les modifier ou réclamer leur suppression en contactant Essentia Design à l'adresse rbo@essentiadesign.be.

- **24.2.** Essentia Design et le Client s'engagent réciproquement à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder le secret le plus absolu sur les informations et documents désignés comme confidentiels par l'autre partie et auxquels elle aurait eu accès à l'occasion de l'exécution de la relation contractuelle. Ils s'engagent réciproquement à faire respecter cette obligation par leurs collaborateurs et soustraitants éventuels.
- **24.3.** Tout échange d'informations confidentielles sera effectué par écrit signé de la partie qui aura reçu des pièces confidentielles.
- **24.4.** L'obligation de confidentialité continuera pendant une durée de 12 mois après l'expiration de la relation contractuelle. Elle deviendra caduque si l'information désignée comme confidentielle tombe dans le domaine public, est révélée au public par la partie qui l'avait désignée comme confidentielle ou par un tiers quelconque, mais en dehors de toute intervention de la partie qui aura reçu l'information.

Article 25 – Nullité d'une clause

Il est expressément convenu entre les parties, que si une clause du présent Contrat était nulle ou sans objet, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité ni n'affectera en aucun cas la validité des autres dispositions.

Article 26 – Election de domicile

Pour l'exécution du présent Contrat, les parties font élection de domicile au siège de leur société ou domicile principal respectif.

Article 27 – Droit applicable et juridiction compétente

- **27.1.** Le présent Contrat ainsi que ses avenants sont soumis au droit belge. Le droit belge est exclusivement applicable au présent contrat.
- **27.2.** Tous litiges auxquels peut donner lieu l'interprétation ou l'exécution du présent Contrat ainsi que de ses avenants sont de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles.

Article 28 – Dispositions finales

- **28.1.** Les dispositions du présent Contrat constituent l'intégralité des engagements pris réciproquement par les parties.
- **28.2.** Les titres des clauses du présent Contrat n'ont qu'une valeur classificatoire, en cas de contradiction entre les titres et leur contenu, le contenu fera foi.